

# **Soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies**

## **Troisième Commission**

### **Point 67:**

- Promotion et protection des droits de l'enfant

Intervention prononcée par :  
***Alassane DIALLO***

**New York, le 18 octobre 2005**

Vérifier à l'audition

***Monsieur le Président,***

Permettez-moi encore une fois, d'exprimer la reconnaissance de la délégation du Mali au Secrétaire Général pour non seulement la qualité et la pertinence de ses rapports sur la question sous examen.

La reconnaissance de la délégation du Mali s'adresse également à l'expert indépendant, M. Paulo Sérgio Pinheiro, Chargé par le Secrétaire général de conduire l'étude approfondie sur question de la violence à l'encontre des enfants.

Ma délégation prend note du point 32 du rapport de l'expert indépendant et renouvelle l'engagement qu'un traitement approprié sera fait de ces préoccupations dans les années à venir.

Le Mali partage pour l'essentiel les préoccupations exprimées dans ces rapports ainsi que les principales conclusions et orientations futures pour faire face aux défis liés à la protection de l'enfant et à la pauvreté.

***Monsieur le Président,***

En atteste la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant ainsi que tous les protocoles facultatifs y afférents et la présentation de son 2<sup>ème</sup> rapport en 2005.

Il est également partie à la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, aux conventions 182 et 138 de l'OIT relatives respectivement à l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate pour leur élimination et à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

***Monsieur le Président,***

La lutte pour l'alphabétisation des populations défavorisées est un enjeu majeur du développement.

Mais l'extrême pauvreté, le poids de la tradition constituent des handicaps notables à de la mise en œuvre de nos engagements à bâtir un monde digne des enfants.

Le rapport d'étape de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali fait le point des réalisations accomplies, des obstacles rencontrés et évalue le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs.

Ainsi, des progrès, ci-après, ont été réalisés :

A- Promotion d'une existence plus saine :

Le Gouvernement a entrepris la promotion d'ouvrages d'assainissement dans les familles, dans les écoles et dans les structures sanitaires par la mise en œuvre d'une approche intégrée de communication. L'éducation à l'hygiène a été réintroduite dans les curricula du cycle fondamental.

Dans le cadre de l'Initiative « Faire reculer le paludisme », la promotion et la mise à disposition de moustiquaires et autres supports imprégnés sont assurés.

Un programme élargi de vaccination est mis en place depuis plusieurs années. Des journées nationales de vaccination contre la poliomyélite sont organisées.

Le Mali bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'hygiène et d'assainissement qui vise à réduire les facteurs de risque pour la santé, de l'insalubrité et des problèmes environnementaux.

L'occasion me paraît donc opportune de saluer la partenariat fécond et exemplaire entre le Mali et les organismes du système des Nations Unies, plus particulièrement celui de l'UNICEF. Nous ne saurions passer sous silence, les efforts des organisations de la société civile.

#### B- Promotion d'un enseignement de qualité :

La volonté manifeste du Gouvernement de faire de l'éducation une des priorités, l'a conduit à lui accorder une part de plus en plus accrue dans le budget de l'Etat. C'est ainsi que le budget de fonctionnement du Département de l'éducation est passé de 51,445 milliards de F CFA en 2001 à 97,450 milliards de F CFA en 2005, soit une augmentation de 89,4%.

Le gouvernement a, dans le cadre du programme d'investissement sectoriel de l'éducation, construit et équipé 1818 salles de classe de 2002 à 2005. Il a procédé au recrutement du personnel enseignant, multiplié les Instituts de formation des maîtres et amélioré les revenus des enseignants.

Il a également pris des mesures en vue d'assurer l'égalité des sexes dans la scolarisation. Ce qui a pour conséquence l'accroissement du taux de scolarisation brute qui a atteint plus de 65%. Celui des filles est supérieur à 50% avec une progression plus rapide.

Le fonds national de solidarité parraine des enfants issus de milieux défavorisés.

Dans le cadre de l'Initiative africaine de l'éducation, les partenaires au développement accordent des bourses à de milliers de filles dans le septentrion du Pays.

#### C- Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence :

Dans ce domaine des actions concrètes sont perceptibles, à savoir :

- la vulgarisation des droits de l'enfant par une meilleure sensibilisation des populations ;
- institutionnalisation du Parlement des enfants
- la lutte contre la mendicité ;
- la lutte contre le travail des enfants;
- la lutte contre le trafic transfrontalier des enfants par l'adoption d'un plan national et la signature d'accords de coopération bilatéraux avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée ainsi que celle d'un accord de coopération multilatéral en Afrique de l'Ouest;
- la mise en œuvre de structures de surveillance communautaires du trafic transfrontalier;
- l'institution de documents officiels de voyage pour les enfants ;
- la mise en œuvre d'un cadre approprié de rencontre de enfants.
- La sensibilisation pour l'abandon des pratiques de mutilations génitales féminines.

Par ailleurs, la tenue à Bamako, du 23 au 25 mai 2005 de la consultation régionale sur question de la violence à l'encontre des enfants pour l'Afrique centrale et occidentale, constitue une marque de soutien à ces efforts.

Le Mali réaffirme son attachement à la promotion des droits de l'enfant et exprime son espoir que des actions soutenues au cours des dix années qui nous séparent de l'échéance de 2015 convergeront vers la réalisation d'un monde digne des enfants.

*Je vous remercie de votre aimable attention./.*